



La crise que nous traversons aujourd’hui touche autant la question de la biosphère (crise climatique) que la biodiversité (sixième extinction de masse d’espèces) ou encore l’espace sociopolitique (crise de la représentativité démocratique et des minorités), provoquant un immense désarroi face à l’avenir. Les modes de production et les institutions modernes semblent ne plus pouvoir répondre aux enjeux et défis qui nous attendent. En effet, jusqu’à présent, les termes de « croissance économique » et de « développement industriel » soutenu par une technologie de pointe semblaient permettre « un progrès sans limite ».

[Document 1 : les 9 limites planétaires comme marqueurs des seuils à ne pas dépasser]

Il a donc été identifié 9 marqueurs comme autant de limites critiques à ne pas dépasser permettant de voir l'évolution plus ou moins négatives des impacts résultant de décisions politiques et de pratiques humaines nocives voire mortifères.

Les 9 marqueurs sont les suivants : le changement climatique ; l'érosion de la biodiversité ; la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore ; le changement d'usage des sols ; le cycle de l'eau douce ; l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère ; l'acidification des océans ; l'appauvrissement de la couche d'ozone ; et enfin, l'augmentation de la présence d'aérosols dans l'atmosphère.

[Document 2 : l'évolution des dépassements des 9 limites planétaires entre 2009 et 2023]

Ces limites planétaires sont, à présent, presque toutes dépassées : en 2023, 6 limites sur 9 l'étaient.

Ce qu'il nous faut, à présent, c'est penser à l'horizon 2050 des changements profonds de paradigme et imaginer de nouvelles façons d'habiter la Terre en commun : penser une habitabilité de la Terre en lien avec une santé commune à l'ensemble du vivant, penser la justice sociale et environnementale à l'aune d'une culture écocentrée en lien avec le droit du vivant et de la Terre, et penser comment territorialiser l'Assemblée de la Terre – France dans nos régions pour dialoguer avec des acteurs soucieux de leur environnement.

1/ Vers une santé commune : pour la mise en œuvre d'une justice sociale et environnementale

La Terre est malade, elle ne semble plus pouvoir supporter la logique extractiviste et l'exploitation à outrance des ressources naturelles pour satisfaire l'économie de marché mondialisée basée sur la production marchande et l'intérêt privé, allant ainsi à l'encontre de l'intérêt public (qui concerne tous les citoyens et humains) et de l'intérêt général (qui concerne tous les vivants et la Terre).

En effet, ces pratiques néo-libérales, capitalistes et anthropocentrées, ont eu pour conséquence de provoquer une vulnérabilisation générale des existences terrestres : des formes de vie microscopiques jusqu'à l'écosystème-Terre dans son ensemble.

Partout dans le monde, des luttes de subsistance et écologique ont donc été accompagnées de démarches en faveur de droits fonciers et de droits de la nature pour pouvoir se loger, retrouver des terres à cultiver, élever des animaux et boire une eau potable en préservant un environnement sain. La justice sociale et communautaire s'accompagne donc d'une justice environnementale.

La santé de la Terre va donc de pair avec une santé commune aux vivants humains et autres qu'humains en considérant l'environnement lui-même comme milieu vivant, comme condition favorable à la vie.

Pourquoi la santé d'un fleuve est-elle si inextricablement liée à la santé d'une communauté humaine ? Comment cela se fait-il qu'un fleuve puisse constituer non seulement un milieu de vie mais plus encore un monde porté par des valeurs sociales, politiques mais aussi immatérielles, c'est-à-dire culturelles et spirituelles ?

[Document 3 : la rivière Whanganui devient sujet de droit]

C'est ce qu'a révélé la loi signée en 2017 par le Parlement de Nouvelle-Zélande sous le nom de « *Te Awa Tupua* » pour faire de la rivière Whanganui un « sujet de droit » afin de préserver un territoire maori qui avait été colonisé et mis sous tutelle par l'État néozélandais, permettant alors au peuple maori d'en être aussi les gardiens : les maoris et le gouvernement partagent alors la responsabilité et la bienveillance du fleuve.

Ce compromis est d'ordre politique (il est l'aboutissement d'un processus décolonial qui dura près de 150 ans) et juridique (l'obtention de droit) autour de l'enjeu de santé d'un écosystème.

Plus largement, il est une certaine manière de concevoir un fleuve comme monde à partager et à soigner.

La territorialité ne peut donc plus se concevoir depuis une perspective essentiellement anthropocentrée. Car comme l'indique l'adage Maori : « Je suis la rivière et la rivière est moi ».

Dans cette perspective écocentrée, le lien social entre humains fait corps avec le territoire dont il faut prendre soin.

2/ Vers une culture écocentrée : pour donner voix et droits aux milieux vivants

L'importance de pratiques culturelles qui accompagnent les revendications de reconnaissance d'un écosystème comme sujet est donc cruciale car elles permettent d'articuler la dimension sociale, politique et juridique à une nouvelle définition et délimitation d'un territoire senti-pensé comme vivant.

Depuis cette approche écocentrée, je ne réside pas seulement dans un territoire administratif mais j'habite un territoire vivant qui me constitue. Il s'agit dès lors de se sentir appartenir voire apparenté à un milieu de vie que l'on habite en tant que vivants humains avec d'autres vivants.

Par exemple : « J'habite la Loire, je me sens ligérien ».

L'action de sensibilisation scientifique et culturelle semble, en effet, être le vecteur privilégié pour accompagner les nouvelles formes de subjectivation confortées par le fait qu'un être vivant et un milieu vivant puissent devenir « sujet de droit ».

[Document 4 : Loi des droits de la Terre-mère, Bolivie, 2010]

C'est pourquoi il nous incombe de proposer une culture écocentrée en lien avec le droit du vivant et de la Terre, reposant entre autres sur la « Loi des droits de la Terre-Mère » inscrite dans la constitution plurinationale de Bolivie depuis 2010.

La capacité à incorporer des normes et valeurs plus écocentrées à travers le croisement de savoirs scientifiques, de savoirs vernaculaires et de savoirs sensibles, est devenue un élément central des récits produits par ces acteurs dans leur volonté de réaliser la transition socio-écologique.

Ce qui est alors mis en avant à travers cette vision holistique, c'est l'occasion d'une métamorphose collective, existentielle et sensible, pouvant se traduire par l'expérimentation d'autres modes de consommation, de production, et d'organisation économique et sociale.

Si la santé du vivant et de la Terre est bien notre « nouvelle communauté de destin », c'est que nous, vivants humains et autres qu'humains, participons d'une « condition terrestre » où interdépendance et réciprocité deviennent des valeurs scientifiquement reconnus et juridiquement et politiquement défendables pour que nous soyons responsables devant les générations futures.

3/ Vers une territorialisation de l'Assemblée de la Terre : pour repenser les 3 piliers des ODD

Il nous faut donc revoir profondément les paradigmes politiques et juridiques du vivre ensemble. Ce pourquoi nous nous engageons à repenser les 3 piliers des ODD (que sont la société, l'économie et l'environnement) avec des modalités et recherches scientifiques qui prennent en compte une approche écocentrée.

Mais l'enjeu sera aussi de faire émerger des territoires de vie, au sein de nos régions françaises (que ce soit sur le continent ou dans les territoires ultra-marins), des modalités de concernement de la population locale en imaginant des moments de partage, d'échange et de débat afin de territorialiser et rendre palpable les enjeux que portera l'Assemblée de la Terre – France durant ces 3 prochaines années.

Il s'agira donc de créer des points de passage et des allers-retours entre savoirs experts et savoirs locaux de façon à pouvoir ancrer nos démarches auprès d'acteurs sociaux soucieux de l'environnement, auprès d'institutions pédagogiques et culturels mais aussi auprès des pouvoirs publics et autres acteurs des territoires de vie couplant écologie et économie durables.

Des tentatives qui émergent des territoires de vie vont dans ce sens.

[Document 5 : un « Parlement de Loire » portant une culture écocentrée]

En France, nous pouvons prendre le cas de l'émergence entre 2019 et 2020 d'« un Parlement de Loire », qui fut une première en Europe et qui a abouti en 2021 à un Collectif de plusieurs structures, publiques et associatives, dont je suis membre.

Il s'agissait de prendre au sérieux la proposition du philosophe et sociologue Bruno Latour qui imagina un « Parlement des choses » où toutes sortes d'êtres et entités pouvaient être représentées et composaient ensemble une chaîne d'interdépendance, indissociablement naturel et culturel, permettant ainsi d'imaginer une Assemblée composée d'humains et d'autres qu'humains et de donner à un milieu, à la « Loire » en l'occurrence, une personnalité juridique.

En tant que « Collectif du Parlement de Loire », nous infusions par différents types d'action cette culture écocentrée au sein d'institutions scientifiques, juridiques et culturelles mais aussi dans des milieux éducatifs et pédagogiques et en sens inverse, par capillarité, ce sont aussi les riverains de Loire qui nous font remonter des voix et des savoirs faire oubliés ou invisibilisés pour habiter un milieu en harmonie avec la nature. Car « nul n'est censé ignorer la Loire ».

Cette attention portée à la circulation des savoirs est également important pour l'Assemblée de la Terre, ainsi que l'a rappelé Caroline Regad précédemment.

CONCLUSION

Ce à quoi il faut maintenant nous atteler, c'est imaginer de nouveaux objectifs aux ODD pour 2030 en nous appuyant sur des processus de recherche pionniers qui incluent la vision écocentrée et créer des ateliers pratiques dans nos territoires de vie pour les diffuser et les expérimenter de façon à faire remonter au sein de l'organe scientifique de l'Assemblée de la Terre des résultats probants pour en tirer des conclusions au sein des instances onusiennes.

Nous pourrions localement nous appuyer sur les Maisons des Sciences Humaines et autres plateformes de recherches interdisciplinaires mais aussi sur le dispositif du CNRS des « Zones Ateliers » où des recherches-actions sur l'environnement sont menées selon des zones géographiques particulières ; ou alors avec des institutions reconnues par l'UNESCO, telle Mission Val de Loire qui se doit de sensibiliser le grand public à un patrimoine vivant ; ou encore aller directement auprès d'écoles et lieux d'enseignement supérieur et auprès d'institutions de missions publiques et culturelles.

[Document 6 : Faire alliance entre chercheurs, collectifs habitants et associations locales]

D'ailleurs, un processus visant à faire émerger une « école-territoire de Loire » est actuellement en cours, associant la Mission Val de Loire – Unesco, l'association TerrAnima, les Universités de Tours et d'Angers ainsi que des collectifs habitants et les pouvoirs publics.

Ceci dit, nous pouvons espérer que vous serez nombreuses et nombreux auprès de nous pour porter haut et fort ces nouvelles valeurs et pour les défendre ces prochaines années afin de rouvrir l'horizon 2050 vers un avenir meilleur.

David GUIGNEBERT

Chercheur associé à l'UMR CITERES - Université de Tours et à l'Observatoire international des droits de la nature, membre de l'organisation scientifique de l'Assemblée de la Terre – France.

